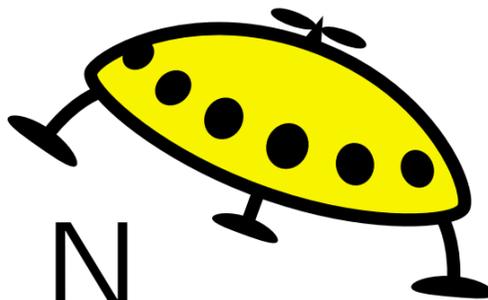


avec Mme Marianne Cathomen
chanteuse populaire

Une rencontre du troisième type

V I S I O N



Printemps 2002 / no 14

L'INITIATIVE DES DIMANCHES POUR DAVANTAGE DE JOIE DE VIVRE

Vaudaises, Vaudois nous vous avons compris !

L'Initiative des Dimanches tient une fois de plus en haleine le Parlement fédéral durant sa troisième session de l'année 2001. Aucune décision n'a en effet été prise à ce jour. Le contre-projet du Conseil national, en l'occurrence un seul dimanche sans voitures par année, la journée du Jeûne, a été repoussé de justesse par le Conseil des Etats, en raison du Comptoir suisse de Lausanne. Une telle journée de fête ne saurait être compatible en Suisse romande avec le Comptoir suisse.

Vous avez vécu l'expérience des dimanches sans voitures dans les années 70. Quels souvenirs en gardez-vous ?

Ces dimanches sans voitures restent pour moi un souvenir extraordinaire. Ma grand-mère nous expliquait que les voitures étaient proscrites durant ces journées. Pour nous autres enfants, ce fut une expérience unique de pouvoir nous éclater sur la rue principale de Prättigau avec nos patins à roulettes.

Comment percevez-vous aujourd'hui des dimanches sans voitures ?

J'y vois deux facettes: d'une part, j'ai besoin de ma voiture pour mon travail et souvent même pour mes tours de chants le dimanche. D'un autre côté, je trouve que l'expérience est unique pour les familles.

Les dimanches sans voitures sont avant tout dédiés à la joie de vivre, aux rencontres et à la détente. Que feriez-vous durant une telle journée en cas de congé ?

Nous sommes déjà très actifs avec nos enfants et beaucoup en plein air. Durant une telle journée, nous en profiterions certainement pour faire du vélo ou du patin à roulettes sur les grands axes routiers.

A votre avis, les dimanches sans voitures susciteront-ils un engouement à long terme auprès de la population ?

Les adultes sont trop dépendants de la voiture pour changer leurs habitudes. C'est d'autant plus vrai pour la campagne où nous avons besoin de la voiture pour nous déplacer et même pour y vivre. Par contre, pour les enfants, l'expérience constitue vraiment une nouvelle manière de concevoir la vie et je plébiscite donc ce type d'initiative.

Merci, chère Madame, d'avoir répondu à nos questions.

Point de la situation

Session de printemps 2001

Après le Conseil fédéral, qui a rejeté l'initiative, c'est le Conseil des Etats qui s'est le premier penché sur l'Initiative des Dimanches et ses éventuelles contre-propositions durant sa session de printemps 2001 au Tessin. Sa commission au trafic a également repoussé l'initiative. Mais elle a proposé l'alternative de **deux dimanches** par année sans voitures, à son tour rejetée par les cantons et diverses organisations consultées pour l'occasion. Finalement, l'initiative a été repoussée par 29 voix contre sept sans contre-proposition.

Session d'automne 2001

Durant l'automne dernier, ce fut au tour de la commission ad hoc du Conseil national de se pencher sur l'initiative. Celui-ci a également émis un contre-projet, à savoir **un seul dimanche** sans voitures par année qui serait **choisi par le Conseil fédéral**. En session plénière, un représentant de l'UDC a fait pencher la balance en faveur du Jeûne fédéral comme dimanche sans voitures. Le Conseil national a donc décidé, contre l'avis de la commission, de se rallier à cette proposition. A notre grande déception, le Conseil fédéral s'y est opposé. Plutôt que de saisir cette perche tendue pour un dimanche sans voitures, le Conseiller fédéral Moritz



Session d'hiver 2001

Le contre-projet ci-dessus devait bien entendu encore obtenir l'aval du Conseil des Etats. L'espoir était grand au sein du comité de l'Initiative des Dimanches, de voir approuvé le contre-projet d'un dimanche sans voitures, en évitant ainsi une campagne financièrement coûteuse. Les contacts avec les Conseillers des Etats ont été multiples. Discussions et courriers ont fusé de part et d'autre. Une campagne de cartes postales a même été mise sur pied auprès des parlementaires par nos membres, en leur demandant d'accepter cette première étape d'un dimanche libéré de tout trafic sur territoire helvétique. Une proposition acceptée de justesse par la commission au trafic du Conseil des Etats. Une majorité des commissaires ont néanmoins souhaité qu'un tel dimanche, lors de la journée du Jeûne fédéral, devrait avoir l'assentiment des communes (ce qui est déjà le cas lorsque les cantons concernés l'approuvent). Au cours de sa session d'hiver 2001, le Conseil des Etats a donc voté sur cette proposition. Elle a été repoussée à quatre voix près! Certains parlementaires, qui nous avaient pourtant assuré de leur soutien, ont finalement décidé de voter contre. Selon le Conseiller d'Etat This Jenny: «Un seul dimanche sans voitures par année ne constitue pourtant pas une révolution.» De même le Conseiller d'Etat Peter Bieri pour qui: «Un peu d'idéalisme et de courage pour oser un défi sortant de l'ordinaire ferait grand bien à notre pays.» Même ces arguments n'ont pas suffi à convaincre le Conseil des Etats. Le sort a fait pencher la balance en faveur du dimanche du Jeûne fédéral, un dimanche inacceptable pour certains Conseillers aux Etats vaudois qui auraient été ouverts à un autre dimanche sans voitures. Le Jeûne fédéral correspond en effet au Comptoir suisse qui se tient chaque année à Lausanne, chef-lieu du canton de Vaud. Le non des Vaudois a donc finalement fait pencher la balance en faveur du non au sein du Conseil des Etats.

La loi fédérale sur la circulation routière du 19. décembre 1958 est modifiée comme suit :

Art. 2, al 2 bis (neu)

I
Le jour du Jeûne fédéral, la circulation des véhicules automobiles est interdite de 5 heures à 22 heures sur l'ensemble du territoire. Font exception les transports publics ainsi que les courses assurées à titre professionnel au moyen d'autocars. Le Conseil fédéral peut prévoir d'autres dérogations.

II
Au cours de la quatrième année suivant le premier dimanche sans véhicules automobiles, l'Assemblée fédérale arrête par voie législative l'instauration définitive de l'interdiction de circuler le dimanche.

III
1. La présente loi est sujette au référendum facultatif.
2 Elle est applicable pendant quatre années à compter du premier dimanche pendant lequel les véhicules automobiles ont l'interdiction de circuler.
3 Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Et maintenant, la suite ?

Fin janvier 2002, la commission du Conseil national se penchera une fois de plus sur la question. S'il maintient sa position et reste favorable à la contre-proposition d'un dimanche sans voitures au Jeûne fédéral, le projet passera à nouveau devant le Conseil des Etats. Si ce dernier reste lui aussi sur sa position, le contre-projet sera définitivement enterré.

Aller à la rencontre des Romands

Si la journée sans voitures était déplacée du Jeûne fédéral vers un autre dimanche, nous sommes persuadés que nous obtiendrions une majorité au sein du Conseil des Etats favorable à une période d'essai de quatre années. Dans ce cas, nous sommes prêts à retirer notre initiative.

Nous restons prêts à toutes les éventualités!

Heureusement, nous disposons d'une excellente alternative à la contre-proposition: l'Initiative des Dimanches elle-même! Cette initiative rencontre un écho très positif dans la population suisse et son objectif est des plus attrayants. Si aucune contre-proposition digne de ce nom ne franchit la rampe, nous sommes prêts à promouvoir et à défendre becs et ongles l'Initiative des Dimanches. Une décision finale du Parlement au printemps 2002 suivie d'une votation en automne nous conviendrait parfaitement, puisque nous pourrions faire valoir les expériences d'ores et déjà en cours avec les journées sans voitures durant Expo 02 autour du lac de Morat ainsi que celles organisées en Suisse orientale.

